

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 66/01

ÉFAI – 010183 – AMR 23/032/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

COLOMBIE **Matías Zambrano**
José Justo Zambrano
la population civile des communautés de La Pedregosa et de Santa Catalina, dans la
municipalité de Cajibío

Londres, le 19 mars 2001

Des paramilitaires en grand nombre marchant sur Cajibío, localité principale de la municipalité du même nom, dans le département du Cauca, sont entrés dans une communauté locale et ont enlevé deux de ses habitants. Amnesty International éprouve de vives inquiétudes pour la sécurité de ces deux personnes ainsi que celle de la population civile de la région.

Selon les informations recueillies, quelque 200 paramilitaires qui étaient entrés dans la municipalité de Cajibío le 13 mars 2001 sont arrivés le 16 mars dans la communauté de Santa Catalina. Ils ont enlevé Matías Zambrano et José Justo Zambrano, qui n'ont pas été revus depuis. Les paramilitaires se dirigent maintenant vers la communauté de La Pedregosa, qui se trouve sur la route menant à l'agglomération de Cajibío.

La semaine dernière, des organisations non gouvernementales colombiennes de défense des droits humains ont alerté à plusieurs reprises le commandant du *Batallón José Hilario*, un bataillon de la 3^e brigade de l'armée colombienne stationné dans la région, l'informant que des hommes armés faisaient route vers Cajibío. Toutefois, l'armée n'a pris aucune mesure pour faire obstacle à la progression des paramilitaires, qui se déplacent dans la région sans être inquiétés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Colombie, l'armée régulière et les forces de sécurité ainsi que leurs alliés paramilitaires commettent de graves atteintes aux droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Ces cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des groupes paramilitaires. Le 19 janvier 2001, le Bureau de la Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies en Colombie a été informé que 26 massacres au total avaient été commis dans 11 départements, et que plus de 170 personnes avaient été tuées, par des groupes paramilitaires dans la plupart des cas.

Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création des organisations paramilitaires, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre express / lettre par avion (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de José Justo Zambrano et de Matías Zambrano, dont on est sans nouvelles depuis qu'ils ont été enlevés par des paramilitaires ;

– exhortez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité de ces deux hommes ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur leur enlèvement, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– faites état de votre inquiétude pour la sécurité des civils de la municipalité de Cajibío, notamment les habitants des communautés de La Pedregosa et de Santa Catalina, certaines sources ayant indiqué que des paramilitaires faisaient route vers la localité principale de la municipalité, Cajibío ;

– exhortez les autorités à prendre des mesures appropriées en vue de protéger la population civile, en soulignant que si elles s'y refusent, elles donneront l'impression que les paramilitaires opèrent avec la complicité des forces de sécurité ;

– demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département du Cauca, que soient rendus publics les résultats de ces investigations et que soient déférés à la justice ceux qui soutiennent ces groupes ou en font partie ;

– exhorte les autorités à prendre immédiatement des mesures en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris à maintes reprises par le gouvernement et aux nombreuses recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 336 2109 / 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:

Dr. Alfonso Gómez Méndez
Fiscal General de la Nación
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 5201, Apartado Aéreo 29855
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Fiscal General, Bogotá, Colombie

Fax : + 571 570 2022 (Si un correspondant vous répond, demandez : « *Fax, por favor* », et attendez la tonalité du fax)

Formule d'appel : *Estimado Dr., / Monsieur,*

Commandant des forces armées :

General Fernando Tapias Stahelin
Comandante General de las Fuerzas Militares
Avenida El Dorado - Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 222 2096 / 221 3653

Formule d'appel : *Sr. Comandante General, / Mon Général,* (si c'est un homme qui écrit) **ou** *Général,* (si c'est une femme qui écrit)

COPIES À :

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Eduardo Cifuentes
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo
Calle 55, No. 10-32/46
Santafé de Bogotá
Colombie

Formule d'appel : *Estimado Dr. / Monsieur,*

Association juridique :

MINGA
AA 40303
Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org